

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID: 015-241500230-20221215-DEL_2022_137-DE

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 décembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers présentés : 17

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS:

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Michel BAISSAC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S:

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Chloé MOLES, Guy SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_137: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / CANDIDATURE LEADER 2023-2027
Rapporteur: Monsieur Christian POULHES

En mars 2022, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion, a lancé un appel à candidatures pour le programme LEADER 2023-2027. Le terme LEADER est l'acronyme de « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». Il s'agit d'un programme européen au sein du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural). Il vise à soutenir le développement des territoires ruraux grâce à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde au plus près aux enjeux actuels et aux futurs défis territoriaux.

Depuis de nombreuses années et sur la base des programmes LEADER successifs, les acteurs publics et privés du territoire de la CABA ont pu bénéficier du soutien financier apporté par ce dispositif européen. L'appel à candidatures LEADER 2023-2027 défini par la Région Auvergne-Rhône-Alpes modifie de nombreux critères dans la sélection des territoires pour la mise en œuvre de ce programme dont le périmètre, dorénavant à l'échelle départementale, et le type de structure porteuse, exclusivement des EPCI ou syndicats mixtes. De fait, le cadre préexistant à savoir un portage par l'Association ADEPA et un périmètre couvrant les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne ainsi que la CABA ne pouvait être reconduit. Anticipant

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID: 015-241500230-20221215-DEL_2022_137-DE

l'impact de ces évolutions, les trois EPCI susdits avaient conjointement et unanimement validé l'intégration du programme LEADER dans les statuts du Syndicat Mixte du SCoT BACC lesquels ont été modifiés en conséquence par arrêté préfectoral n° 2002-247 en date du 18 février 2022.

Faisant suite aux travaux et propositions initiées depuis la fin de l'année 2022 par les trois syndicats mixtes compétents en matière de SCoT pour répondre conjointement à ce nouveau cadre, une candidature a été élaborée sous l'égide des services du Département du Cantal, fondée sur la base d'une analyse documentaire, statistique et cartographique du territoire, avec l'éclairage des évaluations des trois programmes LEADER de la précédente programmation ainsi qu'au cours d'ateliers de concertation menés durant cet automne.

Stratégie LEADER 2023-2027

A partir du diagnostic territorial ainsi établi et d'une analyse AFOM, le projet de candidature identifie quatre enjeux prioritaires :

- atteindre la croissance démographique par l'accueil de nouvelles populations pour garantir les équilibres socio-économiques ;
- affirmer la vitalité du territoire par le renforcement des activités économiques de proximité pour assurer une montagne habitée ;
- veiller aux équilibres sociaux et lutter contre les inégalités par le développement des services pour répondre aux attentes de la population ;
- réussir les transitions par le développement des usages numériques et la sobriété énergétique pour garantir un territoire durable et responsable.

Dès lors, la stratégie locale de développement s'est attachée à répondre à ces enjeux. Elle a été formalisée sous l'intitulé « Cantal 3V : Viable - Vivable - Vivant », dont les objectifs stratégiques sont :

- relevons le défi démographique en maintenant et en accueillant les populations sur l'ensemble du territoire ;
- améliorons notre attractivité en assurant la présence de services et d'activités en proximité avec la population ;
- favorisons l'innovation, l'expérimentation et la coopération entre acteurs du territoire pour répondre aux nouvelles attentes ;
- inscrivons notre territoire dans les transitions digitales et énergétiques et dans le développement durable.

Quatre fiches-actions ont été alors définies pour la mise en œuvre de cette stratégie :

- 1. améliorer le cadre de vie en renforçant les activités économiques de proximité :
- a. soutien aux commerces et services de centre-bourg, moteur de l'attractivité et de la vitalité des territoires :
- b. soutien à l'artisanat, maillon essentiellement d'une transition énergétique et écologique réussie et pourvoyeuse d'emplois ;
- c. soutien à l'économie sociale et solidaire, acteur du développement durable et créateur de liens sociaux ;
- d. soutien à la diversification des exploitations agricoles vers des activités touristiques.
- 2. expérimentation de nouveaux services à la population et aux entreprises ;
- 3. coopération interterritoriale et transnationale;
- 4. fonctionnement du GAL.

Afin de mener à bien cette stratégie, le GAL Cantal sollicite une enveloppe de 10 millions d'euros dont 5 millions pour la fiche-action 1 et 3,5 millions pour la fiche-action 2. Ce programme représenterait un investissement territorial de près de 20 millions d'euros

Recu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 22/12/2022



pour les cinq prochaines années.

Pilotage

Le GAL est piloté par un comité de programmation constitué, d'une part, d'un collège public composé d'un représentant de chacun des 9 EPCI à fiscalité propre et d'un représentant du Syndicat Mixte Cantal Attractivité en cours de constitution et, d'autre part, d'un collège privé composé de représentants des chambres consulaires et de socioprofessionnels. Il est l'organe décisionnel du programme LEADER. Il sélectionne les opérations et assure le suivi du programme.

Pour la mise en œuvre opérationnelle, le GAL disposera d'une ingénierie territoriale dédiée. Trois agents seront recrutés par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité avec un déploiement sur les trois arrondissements du Cantal, permettant ainsi de garantir une ingénierie de proximité. Cette équipe sera soutenue par un comité technique au sein duquel sera désigné un référent pour chaque EPCI.

La candidature LEADER 2023-2027 « Cantal 3V : Viable - Vivable - Vivant » sera portée par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité.

Dans le cadre de la procédure de sélection des dossiers de candidatures, il est demandé par le cahier des charges de l'appel à projet que les EPCI dont le territoire serait couvert par le programme LEADER se prononcent sur la stratégie et la gouvernance retenues. C'est dans ce cadre et à cette fin qu'il est proposé aujourd'hui au Conseil Communautaire d'en débattre et de désigner ses représentants au sein du GAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'acter que la candidature LEADER 2023-2027 « Cantal 3V : Viable Vivable Vivant » intègre le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ;
- d'acter que cette candidature soit portée par le Syndicat Mixte Cantal Attractivité ;
- de participer à la stratégie locale de développement et au programme d'actions LEADER 2023-2027 en cours d'élaboration au sein du Groupe d'Action Local (GAL) Cantal, comme déclinés dans les 4 fiches-actions :
 - 1. Améliorer le cadre de vie en renforçant les activités économiques de proximité,
 - 2. Expérimentation de nouveaux services à la population et aux entreprises,
 - 3. Coopération interterritoriale et transnationale,
 - 4. Fonctionnement du GAL;
- de désigner Monsieur Christian POULHES comme représentant titulaire et Monsieur Bernard BERTHELIER comme représentant suppléant au sein du comité de programmation LEADER en charge de la sélection des opérations et du suivi de la programmation;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID: 015-241500230-20221215-DEL_2022_137-DE

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.